



Conseil d'établissement École des Grands-Vents

Le 20 janvier 2026 à 18h15 au salon du personnel
Procès verbal à approuver au prochain CE du 17 mars

Membres du Conseil d'établissement

- Éric Dumoulin (Président parent)
- Mélanie Constantineau (vice-présidente parent et OPP),
- Priscilla Pinto (parent),
- Audrey Anctil (parent),
- Olivier Duguay (secrétaire parent),
- Audrey Beausoleil (parent auditeur)
- Isabelle Doucet (directrice),
- Josiane Palardy (directrice adjointe),
- Sylvie Bélanger (Technicienne SDG),
- Lucie De Vido (enseignante),
- Émilie Bellemare (enseignante)
- Claudia Lépine (enseignante)

Points à l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Présence et quorum (6 membres dont au moins 3 parents)

3. Mot de bienvenue du président

4. Parole au public (*2 minutes par personne maximum de 20 min, régie interne*)

4.1. *Pas de parole du public aujourd'hui.*

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

[DGV 2526-01-20-036](#)

Proposé par : Mme. De Vido

Appuyé par : Mme. Bellemarre

6. Adoption du procès-verbal du 16 décembre 2025

6.1. Corrections apportées séance tenante.

[DGV 2526-01-20-037](#)

Proposé par : Mme. Constantineau

Appuyé par : Mme. Anctil

7. Informations et rapports – OPP

- Résumé de la dernière rencontre
- Projets à venir 2026
 - Préparatifs pour la Saint-Valentin par l'OPP
 - Fonds pour les activités organisées par l'OPP – Projet pour mettre des boîtes Consignation.
 - Pâques début des préparatifs (Soirée cinéma pyjama 18 mars)
 - Des bénévoles sont toujours requis pour le recouvrement des livres.

8. Approbation des COSP (Contenu d'Orientation Scolaire et Professionnel) et CPS (Compétences Personnelles et sociales).

- Contenu CPS déjà intégré largement dans le programme CCQ, Hors-Piste ainsi que dans le code de vie. Rentre dans la mission d'enseignement des comportements sociaux attendus.
- Contenu COSP

[DGV 2526-01-20-038](#)

Proposé par : Mme. Pinto

Appuyé par : M. Duguay

9. Budget

9.1 Approbation des mesures dédiées et protégées 25-26

- Le CE s'entend à l'unanimité sur la déclaration suivante : Si le conseil d'établissement avait pu constater la baisse drastique des montants alloués aux ressources enseignantes par le CSSMI à l'école des Grands-Vents lors de la présentation du budget initial; si le conseil d'établissement avait pu constater le déficit anticipé de 45 000\$ lors de la présentation de la reddition de compte du 20 janvier 2026; le conseil d'établissement n'aurait jamais approuvé le budget initial tel qu'il a été présenté. Ainsi, des coupures



Conseil d'établissement École des Grands-Vents

supplémentaires en services directs aux élèves sont inacceptables aux yeux des membres du CE.

DGV 2526-01-20-039

Proposé par : Mme. Pinto

Appuyé par : Mme. Lépine

9.2 Suivi de la reddition de compte du budget déficitaire 25-26

- Au dernier CE nous n'avions pas à approuver le budget. Il s'agissait plutôt d'une reddition de compte. Ce sont les mesures dédiées qui doivent être confirmées

9.3 Adoption des principes d'encadrement des couts du matériel dans lequel l'élève écrit, dessine ou découpe.

DGV 2526-01-20-040

Proposé par : M. Dumoulin

Appuyé par : Mme. Anctil

9.4 Approbation du prix de l'album des finissants défrayé par les parents 23,86\$ + 1,14\$ pour un petit souvenir, pour un total de 25\$ par élève.

DGV 2526-01-20-041

Proposé par : Mme. Pinto

Appuyé par : Mme. Constantineau

10 Adoption du code de vie de l'école amendé avec le vouvoiement janvier 2026

DGV 2526-01-20-042

Proposé par : Mme. De Vido

Appuyé par : M. Duguay

Pause café

11 Varia : location de gymnase à la municipalité

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-13.3/20010701>

Article 93

- Conformément à l'article 93 de la LIP, le CE approuve l'utilisation des locaux : « ... Le conseil d'établissement approuve l'organisation par la commission scolaire, dans les locaux de l'école, de services qu'elle fournit à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires. » exceptionnellement le CE accepte le prêt des gymnases, de l'atrium, du local du service de garde de l'école des Grands Vents à la municipalité de Ste-Marthe-sur-le-lac ou à un sous-traitant choisi par celle-ci pour la période de la semaine de relâche 2026, conditionnellement à ce que l'école fournisse les services de conciergerie et que la municipalité ou son sous-traitant assume les frais en entier au prix coutant. Le CE tient à spécifier que les locaux de classe sont exclus de la location durant les 200 jours scolaires.

DGV 2526-01-20-043

Proposé par : M. Dumoulin

Appuyé par : Mme De Vido

12 Informations / rapports

Rien à rapporter.

13 Correspondance

13.1 Comité de parents

13.1.1 Rien à rapporter.

13.2 Personnel enseignant



Conseil d'établissement École des Grands-Vents

13.2.1 Activités à venir pour les différents niveaux

13.3 Personnel de soutien et Service de Garde

13.3.1 Cours de danse du midi – Forte participation

13.3.2 Spectacle de talent des Grands-Vents

13.3.3 Démarches en cours pour les sorties pédagogiques

14 Mot de la direction :

PAI modèle à repenser parce que c'est plus difficile pour certains élèves d'arriver adéquatement au niveau académique en seulement 5 mois. Il y aura des travaux et des réflexions par le personnel de l'école et une présentation sera faite au CE prochainement.

Activité Nutritionniste à venir.

Levée de la séance [DGV 2526-01-20-044](#)

Proposé par : M. Lépine

Appuyé par : Mme Ancil